



## **Conditions générales de vente et d'annulation**

**Algosophro – Stéphanie DUMONT-GINFRAY, sophrologue**

**SIREN : 909 955 346**

**Les séances de sophrologie sont proposées uniquement sur rendez-vous, en présentiel ou en téléconsultation.**

**La prise de rendez-vous vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et des modalités d'annulation et de report.**

### **Modalités de règlement**

Les séances sont réglées à l'issue de chaque rendez-vous (ou, le cas échéant, selon les modalités précisées lors de la prise de rendez-vous pour les téléconsultations).

Les moyens de paiement acceptés sont indiqués lors de la prise de rendez-vous et sur les supports d'information du cabinet.

### **Annulation et report de rendez-vous**

En cas d'empêchement, il est demandé au patient de prévenir par téléphone ou SMS **au plus tard 48 heures avant l'horaire du rendez-vous.**

En dehors de circonstances exceptionnelles, toute séance non annulée dans ce délai de 48 heures **est considérée comme due et sera facturée dans son intégralité.**

En cas de circonstances exceptionnelles (par exemple : maladie aiguë, accident, hospitalisation, intempéries majeures rendant le déplacement dangereux), le report de la séance peut être accepté sans facturation, à condition que le patient prévienne dès que possible par téléphone ou SMS. Ces situations demeurent exceptionnelles et sont appréciées par le praticien au cas par cas. Lorsque cela est possible, la séance initialement prévue en présentiel peut être maintenue en téléconsultation plutôt que reportée.

Si le patient choisit de ne pas maintenir la séance (ni en présentiel, ni en téléconsultation) et qu'il ne prévient pas dans les délais prévus, la séance est considérée comme non honorée et reste due, sauf cas de force majeure avéré au sens du droit des contrats (événement imprévisible, irrésistible et extérieur).

### **Engagement du praticien**

En cas d'annulation d'une séance par le praticien, en dehors d'un cas de force majeure, le patient sera informé dans les meilleurs délais par téléphone ou SMS. Une nouvelle date de rendez-vous sera alors proposée dans les plus brefs délais, en présentiel ou en téléconsultation selon les possibilités de chacun.

Ce cadre a pour objectif de garantir la qualité du suivi, le respect du temps de chacun et une organisation compatible avec les contraintes de santé et de déplacement du praticien.

Dernière mise à jour le 8 janvier 2026.